

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**12 JANVIER 2022**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs siège à l'heure habituelle en séance ordinaire, ce 12 janvier 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêt numéro 2021-090 du 20 décembre 2021. Sont présents à cette visioconférence Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon. Monsieur Marco Lavoie est absent.

**1. CONSTATATION DU QUORUM.**

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

**2022-01-01**

**2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que modifié.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2021;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2021;
6. Approbation des comptes à payer (108 939,66 \$);
7. Avis de motion pour la présentation d'un règlement abrogeant le règlement No 355 en établissant le taux de la taxe foncière, le taux de la taxe spéciale de secteur, le taux de la taxe spéciale service de la dette ainsi que les tarifs de compensations pour les services municipaux soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, valorisation des matières résiduelles et vidange des fosses septiques - année 2022
8. Dépôt du rapport relatif à la gestion contractuelle.
9. Demande de subvention pour le programme « Emplois d'été Canada 2022 – demande / accord.
10. Résolution pour le mandat de signature à la SAAQ 2022.
11. Tarification pour la Base de plein air du lac Nairne pour 2022.
12. Adhésion 2022 à l'ADMQ – Autorisation à Madame Isabelle Simard;
13. Adhésion 2022 à la COMBEQ – Autorisation à Monsieur Daniel Boies;
14. Adhésion 2022 à l'ADMQ – Autorisation à Madame Lise Lapointe;
15. Formation des utilisateurs de véhicules lourds – Autorisation Monsieur Daniel Boies (175 \$ avant taxes) ;

16. Réparation du camion Ford 97 - Acceptation de la soumission no 10014 du Garage Saint-Aimé-des-Lacs (523,38 \$ avant taxes) ;
17. Acceptation de la soumission no 1-12-2021 du cabinet Benoît Côté comptable professionnel agréé inc. pour les services professionnels se rapportant à l'audit des états financiers pour les années 2022 et 2023 (18 575 \$ avant taxes) ;
18. Entériner l'achat d'une souffleuse Honda modèle HSSS1332TCD de Honda Charlevoix inc. (6 178,76 \$ taxes incluses);
19. Entériner l'achat de deux portables (1 149,73 \$ taxes incluses)
20. Entériner l'achat de publicité dans l'Hebdo Charlevoisien – Vœux de Noël et du Nouvel An (411,04 \$ taxes incluses) ;
21. Amendement de la résolution 2020-01-06 relative au forfait cellulaire de madame la Mairesse (maximum 90 \$ taxes incluses) ;
22. Semaine de l'action bénévole – Autorisation d'achat d'articles promotionnels (maximum 400 \$ incluant les taxes);
23. Correspondance.
24. Divers :
19. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
  - a) patinoire;
20. Période de questions.
21. Levée de la séance.

#### **2022-01-02**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2021.**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2021.

#### **2022-01-03**

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021.**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021.

#### **2022-01-04**

### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRODINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2021.**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2021.

**2022-01-05**

**6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de décembre 2021, au montant de cent huit mille neuf cent trente-neuf dollars et soixante-six cents (108 939,66 \$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

**2022-01-06**

**7. AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 355 EN ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE DE SECTEUR, LE TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE SERVICE DE LA DETTE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SOIENT : AQUEDUC, ÉGOUT (ASSAINISSEMENT), VIDANGES, VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES – ANNÉE 2022**

Le conseiller Monsieur James Dufour donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement abrogeant le règlement 355 fixant le taux de la taxe foncière, le taux de la taxe spéciale de secteur, le taux de la taxe spéciale service de la dette ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, valorisation des matières résiduelles (enlèvement et destruction) et vidange des fosses septiques pour l'année 2022.

**8. DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE.**

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport relatif à la gestion contractuelle 2021.

**2022-01-07**

**9. DEMANDE POUR LE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2022.**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du « PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2022 ». Que Madame, Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière, est mandatée, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**2022-01-08**

**10. MANDAT DE SIGNATURE POUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE DE QUÉBEC (SAAQ)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour signer tous les documents relatifs aux avoirs de la municipalité auprès de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) pour 2020.

**2022-01-09**

**11. TARIFICATION POUR LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE POUR 2022.**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que les tarifs de la Base de plein air du lac Nairne pour 2022 sont les suivants :

**QUE LA LOCATION DE TERRAIN POUR LE CAMPING est de :**

- Tente :                   25 \$ / jour,  
                                  150 \$ / 1 semaine  
                                  575 \$ / 1 mois
  
- 2 services :             35 \$ / jour,  
                                  220 \$ / 1 semaine  
                                  800 \$ / 1 mois  
                                  1 400 \$ / saisonnier
  
- 3 services :             45 \$ / jour  
                                  280 \$ / 1 semaine  
                                  920 \$ / 1 mois  
                                  1 800 \$ / saisonnier

**QUE le nombre de versements pour les saisonniers est de 3 soit :**

- Un montant de 250.00\$ lors de la réservation. Ce montant est non transférable ou remboursable en cas d'annulation.

Le reste de la facture doit être acquittée en deux autres versements soit :

- Un paiement minimal est demandé pour le 15 juin 2022 correspondant à 50 % de la somme résiduaire (la somme résiduaire représente le total de la facture moins le montant de 250 \$ exigé lors de la réservation).
- Le dernier paiement soit l'autre 50% de la somme résiduaire est demandé pour le 30 juillet.

**QU'UN acompte de 10% du montant du tarif en vigueur pour la durée du séjour est demandé lors de la réservation ;**

**QU'UN ESCOMPTE de 10% est accordé au détenteur de la carte de Camping Québec.**

**QU'UN MONTANT supplémentaire pour la saison de 75 \$ soit facturé au saisonnier, lorsqu'un réfrigérateur supplémentaire est branché à l'extérieur ;**

**QUE LA CARTE MAGNÉTIQUE DONNANT ACCÈS AU SITE EST DE :**

20 \$ sous forme de dépôt

**QUE L'ACCÈS À LA PLAGE POUR LES NON-RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ EST DE :**

Adulte : 5.00\$  
Enfant 12 ans et moins : 3.00\$  
Famille - annuel : 80.00\$  
Adulte - annuel : 57.00\$

**QUE LES FRAIS DE LAVAGE**

- EMBARCATION à MOTEUR :

GRATUIT : pour les résidents et saisonniers riverains au lac

Locaux : 10.00\$  
Visiteur extérieur (par lavage): 70.00\$  
Pour la saison: 200.00\$

- KAYAK ET PÉDALO

Aucuns frais

**QU'AUCUN ANCRAGE POUR BATEAUX SUR LE SITE DE LA PLAGE**

**QUE LA LOCATION DU CHAPITEAU : 100.00\$ / JOUR :**

- GRATUIT pour les activités des saisonniers de la Base de plein air du lac Nairne

**QUE LA LOCATION DE KAYAK ET PÉDALO :**

- 15.00\$ l'heure

**QUE LE SERVICE INTERNET DE BASE (Public) :**

- gratuit

**QUE LE SAC DE GLACE :**

- 4.50\$

**QUE LE BOIS DE CHAUFFAGE :**

- 7.00\$ / paquet

**QUE LE JETON POUR BUANDERIE :**

- 2.00\$

**QUE LA PÉRIODE D'OUVERTURE SERA :**

- du 20 mai au 10 octobre 2022.

**QUE LES TAXES SONT INCLUSES DANS LES PRIX CI-DESSUS.**

**2022-01-10**

**12. ADHÉSION À L'ADMQ 2022 – AUTORISATION À MADAME ISABELLE SIMARD**

Il est proposé par Madame Monique Gravel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion annuelle de madame Isabelle Simard à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant **de quatre cent cinquante dollars (450 \$) avant taxes.**

**2022-01-11**

**13. ADHÉSION À LA COMBEQ 2022 – AUTORISATION À MONSIEUR DANIEL BOIES**

Il est proposé par Monsieur James Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion annuelle de monsieur Daniel Boies à la COMBEQ au montant **de trois cent quatre-vingts dollars (380 \$) avant taxes.**

**2022-01-12**

**14. ADHÉSION À L'ADMQ 2022 – AUTORISATION À MADAME LISE LAPOINTE**

Il est proposé par Monsieur Rémi Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion annuelle de madame Lise Lapointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant **de huit cent quatre-vingt-dix dollars (890 \$) avant taxes**, incluant les assurances.

**2022-01-13**

**15. FORMATION DES UTILISATEURS DE VÉHICULES LOURDS – AUTORISATION MONSIEUR DANIEL BOIES**

Il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Daniel Boies à s'inscrire à la formation de Transport Expert Conseil (TEC) portant sur les véhicules lourds dont le montant d'inscription est de cent soixante quinze dollars (175 \$) avant taxes.

**2022-01-14**

**16. RÉPARATION DU CAMION FORD 97 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 10014 DU GARAGE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à la réparation du camion Ford 97 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une soumission no 10014 du Garage Saint-Aimé-des-Lacs visant la réparation du véhicule au montant de 523,38 \$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte de procéder aux travaux de réparation du Ford-97 conformément à la soumission no 10012 du Garage Saint-Aimé-des-Lacs au montant de cinq cent vingt-trois dollars et trente-huit cents (523,38 \$) avant taxes.

**2022-01-15**

**17. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 1-12-2021 DU CABINET BENOÎT CÔTÉ COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SE RAPPORTANT À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023.**

**ATTENDU** la proposition de services professionnels reçus du cabinet comptable Benoît Côté visant l'audit des états financiers pour l'année 2022 2023 en date du 1er décembre 2021;

**EN CONSÉQUENT** il est proposé par de Monsieur Thomas-Louis Thivierge résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte la proposition de services professionnels de Monsieur Benoît Côté, CPA, afin qu'il soit mandaté pour effectuer les états financiers

- pour l'année 2022 pour un montant de 9 150 \$ plus les taxes applicables;
- pour l'année 2023 pour un montant de 9 425 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** ces honoraires ne comprennent pas les travaux spéciaux en dehors du mandat d'audit.

**QU'**advenant les cas où la municipalité effectue un règlement d'emprunt ou des travaux spéciaux à exécuter, suite à l'approbation de la direction, ces derniers seront facturés au tarif à l'heure de 95 \$ plus les taxes applicables, et ce, en surplus du rapport financier.

**QUE** monsieur Benoît Côté , CPA devra fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, tous les rapports requis.

**QUE** les rapports soient remis aux dates fixées par le MAMH.

**2022-01-16**

**18. ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE HONDA MODÈLE HSS1332TCD DE HONDA CHARLEVOIX INC.**

Il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'une souffleuse Honda modèle HSS1332TCD de Honda Charlevoix inc. au montant de 6 178,76 \$ incluant les taxes.

**2022-01-17**

**19. ENTÉRINER L'ACHAT DE 2 PORTABLES – TANGUAY**

Il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de deux portables (no contrat 35-0620024) à l'entreprise Tanguay, au montant de 1 149,73 \$ incluant les taxes.

**2022-01-18**

**20. ENTÉRINER L'ACHAT DE PUBLICITÉ DANS L'HEBDO CHARLEVOISIEN – VŒUX DE NOËL ET DU NOUVEL AN**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de publicité dans L'Hebdo Charlevoisien pour la publication des Vœux de Noël et du Nouvel An au montant de 411,04 taxes incluses

**2022-01-19**

**21. AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2020-01-06 RELATIVE AU FORFAIT CELLULAIRE DE MADAME LA MAIRESSE**

Sur proposition de de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender la résolution 2020-01-06 relative au forfait cellulaire de Madame la Mairesse afin d'autoriser un montant maximal mensuel de 90 \$ incluant les taxes.

**22-01-20**

**22. SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – AUTORISATION D'ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 400 \$ INCLUANT LES TAXES**

**ATTENDU QUE** la semaine de l'action bénévole se tiendra du 24 au 30 avril 2022 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tient à manifester son soutien à l'égard des bénévoles et de leur action au sein des communautés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire faire l'achat d'articles promotionnels en lien avec la semaine de l'action bénévole pour un montant maximum de 400 \$ incluant les taxes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire distribuer ces articles à différents organismes de la communauté selon la liste fournie par la conseillère Madame Monique Gravel;

**EN CONSÉQUENT** il est proposé par de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte l'achat d'articles promotionnels pour un montant maximum de 400 \$ incluant les taxes;



**QUE** le conseil accepte que le personnel de la municipalité procède à la distribution des différents articles promotionnels selon la liste fournie par la conseillère Madame Monique Gravel.

**23. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Madame la Mairesse fait état d'une correspondance de la Chambre de Commerce de Charlevoix.

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'a été déposée pour le conseil pour cette séance du 12 janvier 2022.

**2022-01-21**

**28. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité que la séance ordinaire est levée 19h38.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 12 janvier 2022, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**